

## **Pour des comités intersyndicaux de mobilisation**

*Collectif d'employé-e-s et d'enseignant-e-s du Collège de Maisonneuve, septembre 2015*

Le mouvement syndical fait aujourd'hui face à un défi imposant : renverser la série de défaites dans les négociations du secteur public qui perdure depuis des décennies. La mémoire des dix dernières années est particulièrement pénible. En 2005, ce fut le décret promulgué par la loi 43 (projet de loi spéciale 142), dont la contestation juridique s'est soldée en échec total 8 ans plus tard. En 2010, ce fut une entente inacceptable avec des hausses salariales dérisoires, en deçà de ce qui avait été décrété dans la convention précédente, et dont certaines modalités étaient arrimées à une hypothétique croissance économique la province.

La grève étudiante de 2012 ayant démontré la possibilité toujours existante pour un mouvement social d'ébranler le gouvernement, les appels au retour d'une forme plus militante et démocratique du syndicalisme se font de plus en plus nombreux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures syndicales formelles.

Cependant, malgré l'accent mis sur la mobilisation des membres et leur intégration dans une structure qui a tendance à concevoir ceux-ci comme clients d'un service comme un autre, peu de propositions se sont aventurées hors du cadre de la représentation, par exemple par les appels aux syndicats locaux à rejoindre telle ou telle coalition. Seuls les Profs contre la hausse (PCLH) ont véritablement mis de l'avant l'idée d'un groupe de syndiqué-e-s autonome des structures officielles.

Là où la grève des profs du 1<sup>er</sup> mai a réussi, la force qui a permis une matérialisation hors du virtuel l'idée d'une grève illégale d'un jour en résolutions d'assemblées générale et qui a soutenu les volontés de désobéissance face à une structure syndicale sur le bord de la panique, nous devons l'attribuer aux PCLH. Il y a un lien à faire entre ce dénouement, et l'autonomie des PCLH, ancrée solidement tout de même dans leur propre milieu de travail.

### **Naissance d'un comité intersyndical**

C'est donc en partie inspirés par l'expérience des PCLH que nous avons fondé en février 2015 le comité intersyndical de mobilisation de Maisonneuve, un comité autonome composé de membres du personnel (profs, soutien et professionnels) et d'étudiants. L'objectif derrière l'ouverture de cet espace est double : faciliter les échanges entre des groupes qui se côtoient quotidiennement mais qui ont rarement l'occasion d'aborder ensemble des problématiques de nature politique et sociale, et permettre l'entraide et le partage d'information sur les différentes initiatives de mobilisation ayant cours autant entre les murs qu'en dehors du Cégep.

Derrière la création du comité on retrouve également un mécontentement envers la stratégie syndicale qui consiste à falsifier une distinction entre les négociations du secteur public et les mesures d'austérité destinées à atteindre l'équilibre budgétaire. Malgré les invitations nombreuses à le faire, notamment au printemps dernier, les dirigeants du Front commun ont toujours refusé d'inscrire la lutte actuelle des employé-e-s du secteur public dans un combat plus large à mener en tandem avec d'autres acteurs sociaux, décision qui nous apparaît autant comme un manque de solidarité qu'une erreur stratégique. Certaines personnes ont même exprimé un malaise à défendre des revendications ambitieuses, par exemple au niveau salarial en l'absence d'un refus clair et ferme des syndicats que ces revendications ne soient financées par des coupures ailleurs dans les services publics.

Notre bilan des activités du comité, ainsi que notre analyse des défis auxquels nous faisons face nous pousse à encourager aujourd'hui la mise sur pied de comités similaires dans toutes les écoles, cégeps et universités et autant que possible dans tous les autres milieux de travail où la division entre corps de métiers et allégeances syndicales règne.

## **En dehors des instances**

Le qualificatif « autonome » mérite ici d'être précisé, car ce mot ne fait habituellement pas partie du lexique syndical. Il signifie dans ce contexte que le comité se situe en dehors des structures syndicales officielles, et que ses orientations soient établies uniquement en fonction des décisions collectives des participants et participantes, ce qui, de surcroît, ne signifie pas que le comité évolue nécessairement de façon contradictoire ou isolée des instances officielles telles que les assemblées générales.

Y a-t-il une pertinence à ce regrouper de cette façon, alors que d'autres instances intersyndicales locales et régionales existent déjà? Nous pensons que oui, car les rencontres entre représentants de nos syndicats respectifs ne sont pas de nature à engendrer une action concrète sur le terrain, ne serait-ce que parce que les exécutants syndicaux sont souvent submergés par les tâches de gestion en lien avec la convention collective. Il est urgent de regrouper toutes les forces prêtes à lutter, et ce peu importe leur fonction à l'intérieur de nos syndicats.

De surcroît, les comités de mobilisation officiels, dont l'action doit en tout temps être sanctionnée par les représentants, ne permettent généralement pas de porter l'action syndicale hors de sa zone de confort (rassemblements passifs, distribution de babioles, etc.). La pleine participation de personnes en dehors de l'unité syndicale à ces comités n'est pas non plus envisageable.

Cette méthode d'organisation répond également à notre volonté de construire des liens de solidarité tangibles avec les luttes étudiantes. Malheureusement, nous connaissons des syndicalistes qui professent une admiration pour les luttes étudiantes tout en démontrant une méfiance systématique par rapport aux initiatives étudiantes, et particulièrement lorsque celles-ci s'adressent aux travailleurs et travailleuses. Il n'est pourtant pas forcé d'appuyer les étudiants dans toutes les circonstances pour reconnaître des éléments intéressants dans leurs modes organisationnels et leur tactiques de lutte.

À mesure que le cadre légal délimitant le droit de grève s'est rétréci au fil des années, la volonté des dirigeants syndicaux à défier ces limites s'est aussi affaiblie. Mais depuis 2012, le concept de la désobéissance civile a fait du chemin dans diverses instances syndicales, dont certaines activités de formations sur la mobilisation. Les discours de certains dirigeants vont parfois même jusqu'à affirmer sa légitimité dans le contexte actuel. Mais au-delà des mots, on est forcé de constater que c'est le statut-quo le plus total et que défier la loi d'une quelconque façon n'est jamais réellement envisagé. Le volte-face syndical du 1<sup>er</sup> mai dernier n'est qu'un exemple récent. La bataille qui nous oppose au gouvernement exige de nous préparer autant que possible à défier collectivement et contagieusement la loi spéciale qui s'amène, quitte à faire fi des prescriptions des chefs qui vont nous exhorter à plier l'échine, comme cela s'est vu si souvent dans le passé.

## **Dépasser les promesses des présentateurs météo**

On sait maintenant que les centrales syndicales prévoient de faire la grève cet automne, et c'est tant mieux car il n'en fallait pas moins. Mais quelle est la stratégie de Front commun en cas de décret? Au mieux de notre connaissance, il n'y a aucune stratégie concrète en place pour faire face à une telle

éventualité, et les dirigeants misent tout sur la grève légale (ou la menace de celle-ci) pour décrocher des concessions à la table de négociation. Pourtant, « même en exerçant la grève, le gouvernement finira par décréter », fut identifié comme l'obstacle principal à la grève lors d'un sondage auprès des quelque 2500 participants et participantes à la Journée de réflexion sur la grève du Front commun en mars dernier. La base syndicale n'a que très peu confiance envers le processus de négociation, mais les dirigeants syndicaux agissent comme s'ils n'avaient aucune autre carte à jouer. Prévoyons-nous baisser les bras devant une probable loi spéciale anti-syndicale, la 37<sup>e</sup> dans l'histoire de la province?

Il est urgent de combler du mieux que nous pouvons ce vide stratégique scandaleux, une tâche à laquelle le Rassemblement syndical en éducation cherche heureusement à contribuer. Il faut cependant reconnaître que peu importe les résolutions qui y seront adoptées, il faudra un effort soutenu pour faire cheminer ce travail au sein de nos assemblées générales respectives et leur donner corps sur nos lieux de travail et d'études. Nous croyons que le meilleur moyen d'y parvenir est par l'entremise de cette proposition pour la création de comités intersyndicaux de mobilisation.

Avec l'imminence d'une possible grève, cette proposition s'inscrit dans un contexte impérieux. Cela dit, elle n'en sera pas moins pertinente une fois la ronde actuelle de négociations terminée. Car peu importe la nouvelle convention collective qui entrera en vigueur, négociée ou non, les coupures vont continuer à faire des ravages, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de notre institution. Le dynamisme que peut insuffler ces comités à nos structures syndicales locales, en tandem avec son potentiel d'action autonome, sera un atout considérable pour la continuité de nos luttes.

### **Organisons-nous!**

Jérôme Charaoui, employé de soutien  
Pascal Fleurant-Plante, employé de soutien  
Nancy Pétrin, employée de soutien  
Anik Boudreau, enseignante  
Julien Villeneuve, enseignant